

Proposition du Conseil administratif du 16 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 878 000 francs destiné à la création de «sky boxes» (loges et espaces VIP), au déplacement des gradins VIP et à l'extension de la zone «lounge» existante pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Les travaux de réfection partielle, de mise en conformité, du remplacement complet de l'installation d'éclairage et du remplacement des aérothermes sont en cours d'achèvement et seront clôturés sans dépassement du montant mis à disposition.

Exposé des motifs

Ces travaux ont constitué en une première série d'aménagements qui ont permis d'améliorer les conditions d'accueil du Club à la patinoire des Vernets. Après une première saison d'exploitation, il est souhaitable que certains éléments soient encore perfectionnés.

Pour permettre le maintien du Genève-Servette Hockey Club en ligue nationale A, il est impératif que leurs finances soient améliorées, ce qui peut être réalisé notamment par l'extension de la zone VIP actuelle.

La création de 250 à 300 places en haut du gradin principal dans des "sky boxes" permettrait de répondre à une demande croissante de la part des utilisateurs et d'offrir au club des recettes supplémentaires.

Le déplacement du rink de 2.5 m du côté du grand gradin a permis une amélioration visuelle pour un grand nombre de spectateurs. Pour permettre une meilleure vision encore depuis les places VIP situées sous les loges, la création d'un gradin VIP décalé fera également partie de l'étude proposée.

L'agrandissement de la zone lounge côté voirie sera également étudiée dans le cadre de la présente demande de crédit d'étude.

L'objet de la présente demande de crédit est l'étude de ces différentes améliorations, étude qui aboutira au dépôt d'une demande de crédit de réalisation auprès du Conseil municipal en automne 2010. La réalisation des travaux ne pourra toutefois être envisagée que pour le démarrage de la saison de hockey 2011-2012.

Pour ce qui concerne la saison 2010-2011, des aménagements provisoires sont actuellement à l'étude. En cas de confirmation de la faisabilité de ces aménagements provisoires, une demande de crédit de réalisation sera présentée dans les meilleurs délais à votre Conseil.

Objet du crédit d'étude

Les études comprises dans la présente demande de crédit prendront appui sur le programme d'occupation suivant, défini en accord avec le Club :

1. Sky boxes (loges VIP supérieures pour 250 à 300 places), soit concept architectural, études statiques, conciliation avec les exigences de la conservation du patrimoine, éléments de sécurité, étude des coûts.
2. Déplacement des gradins VIP situés sous les loges VIP nouvellement réalisées, soit étude des impacts de visibilité, géométrie et raccords aux gradins existants, impact sur la surface de glace.
3. Extension de la zone lounge. La demande sera de prévoir une extension de la surface existante sur l'arrière du bâtiment en empiétant sur la zone des escaliers existants. Cette part d'étude devra prendre en compte les questions volumétriques en rapport avec les gabarits de toiture existante, les exigences du service de l'énergie et les contraintes patrimoniales.

Estimation des coûts selon code CFC

29	Honoraires		813'000
291	Honoraire architecte	476'000	
292	Honoraire ingénieur civil	302'000	
296	Honoraire ingénieurs CVSE	35'000	
TVA 8 % 65'040 arrondi à			65'000
Total du crédit d'étude demandé :			878'000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation des coûts" sont ceux du mois d'avril 2010 et ne comprennent aucune variation.

Référence au cinquième plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas au cinquième plan financier d'investissement.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit d'étude est le service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le service des sports.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 878'000 francs destinés à la création de "sky boxes" (loges et espaces VIP), au déplacement des gradins VIP et à l'extension de la zone lounge existante pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 878'000 francs.

Art. 3 –La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.